



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****13082900*****23 MAI 2013**

Greffier

Greffie

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0500.864.745

Dénomination

(en entier) : **Lombard Odier (Europe) S.A.****Succursale belge: Lombard Odier (Europe) S.A. – Succursale de Belgique**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme de droit luxembourgeois

Siège : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Succursale belge: 81 avenue Louise, boîte 12, 1050 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nomination d'un représentant légal additionnel

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 novembre 2012 de la société anonyme de droit luxembourgeois Lombard Odier (Europe) S.A. (ci-après "Lombard Odier Europe"):

I. Préambule

Suite à l'approbation de la fusion transfrontalière de Lombard Odier Europe et Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Belgique) S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 81 avenue Louise, box 12, 1050 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (RMP de Bruxelles) sous le numéro 0860.698.618, par l'actionnaire unique, LO Holding S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 11, rue de la Corraterie, c/o Lombard Odier & Cie, 1204 Genève, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660.1.793.002-5, le 20 novembre 2012, les activités belges de Lombard Odier Europe seront désormais exercées par le biais d'une succursale en Belgique sous la dénomination de « Lombard Odier (Europe) S.A. – Succursale de Belgique » ayant son siège au 81 avenue Louise, Boîte 12, B-1050 Bruxelles, Belgique (la « Succursale Belge ») ; et

Outre M. Patrick Dequae, Lombard Odier Europe envisage de nommer M. Carolus (Carl) Verbrugge, né le 12 juillet 1964 à Oosterhout, Pays-Bas, en qualité de représentant légal additionnel de la Succursale Belge.

II. Première résolution

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Carolus (Carl) Verbrugge, en qualité de représentant légal additionnel de la Succursale Belge, sous réserve de la non-opposition de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») et des autorités luxembourgeoises compétentes.

M. Carolus (Carl) Verbrugge aura les pouvoirs et compétences nécessaires à l'organisation et à la gestion de la Succursale Belge identiques à ceux de M. Patrick Dequae, tels que définis dans la décision du Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2012.

III. Deuxième résolution

A cet effet, le Conseil d'Administration a décidé de donner pouvoir à tout Administrateur et à M. Christoph Michiels ou à M. Robert Uzieblo ou à M. Pierre Lüttgens, c/o Berkenlaan 8a, 1831 Diegem, ainsi qu'à tout autre employé ou collaborateur du cabinet d'avocats Laga CVBA en vue de procéder à la publication des présentes résolutions dans les annexes du Moniteur Belge et d'accomplir toutes formalités auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

IV. Troisième résolution

Le Conseil d'Administration a décidé de donner pouvoir et d'autoriser tout Administrateur, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de représenter Lombard Odier Europe pour l'exécution des résolutions ci-dessus, d'effectuer toute action et de signer tous les actes, déclarations, contrats et autres documents nécessaires à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Robert UZIEBLO,
Mandataire / avocat

L'extrait de la décision relative à la nomination du représentant légal additionnel, légalisé, est déposé au greffe du Tribunal de commerce en même temps que le présent formulaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature